

DIMANCHE 11 OCTOBRE 2020

SUJET — LE PÉCHÉ, LA MALADIE ET LA MORT SONT-ILS RÉELS ?

TEXTE D'OR : PSAUME 103 : 1, 3, 4

*“Mon âme, bénis l'Éternel !
C'est lui qui pardonne toutes tes iniquités, qui guérit toutes tes maladies ;
c'est lui qui délivre ta vie de la fosse.”*

LECTURE ALTERNÉE : **Ésaïe 12 : 2-6**
Ésaïe 26 : 3, 4

2. Voici, Dieu est ma délivrance, je serai plein de confiance, et je ne craindrai rien ; car l'Éternel, l'Éternel est ma force et le sujet de mes louanges ; c'est lui qui m'a sauvé.
3. Vous puiserez de l'eau avec joie aux sources du salut,
4. Et vous direz en ce jour-là : Louez l'Éternel, invoquez son nom, publiez ses œuvres parmi les peuples, rappelez la grandeur de son nom !
5. Célébrez l'Éternel, car il a fait des choses magnifiques : qu'elles soient connues par toute la terre !
6. Pousse des cris de joie et d'allégresse, habitant de Sion ! Car il est grand au milieu de toi, le Saint d'Israël.
3. A celui qui est ferme dans ses sentiments tu assures la paix, la paix, parce qu'il se confie en toi.
4. Confiez-vous en l'Éternel à perpétuité, car l'Éternel, l'Éternel est le rocher des siècles.

LA LEÇON SERMON

La Bible

1. Jérémie 17 : 14

¹⁴ Guéris-moi, Éternel, et je serai guéri ; sauve-moi, et je serai sauvé ; car tu es ma gloire.

2. Psaume 91 : 1-6, 9-11, 14-16

¹ Celui qui demeure sous l'abri du Très Haut Repose à l'ombre du Tout Puissant.

² Je dis à l'Éternel : Mon refuge et ma forteresse, mon Dieu en qui je me confie !

³ Car c'est lui qui te délivre du filet de l'oiseleur, de la peste et de ses ravages.

⁴ Il te couvrira de ses plumes, et tu trouveras un refuge sous ses ailes ; sa fidélité est un bouclier et une cuirasse.

⁵ Tu ne craindras ni les terreurs de la nuit, ni la flèche qui vole de jour,

⁶ Ni la peste qui marche dans les ténèbres, ni la contagion qui frappe en plein midi.

⁹ Car tu es mon refuge, ô Éternel ! Tu fais du Très Haut ta retraite.

¹⁰ Aucun malheur ne t'arrivera, aucun fléau n'approchera de ta tente.

¹¹ Car il ordonnera à ses anges de te garder dans toutes tes voies ;

¹⁴ Puisqu'il m'aime, je le délivrerai ; je le protégerai, puisqu'il connaît mon nom.

¹⁵ Il m'invoquera, et je lui répondrai ; je serai avec lui dans la détresse, je le délivrerai et je le glorifierai.

¹⁶ Je le rassasierai de longs jours, et je lui ferai voir mon salut.

3. Actes 4 : 33

³³ Les apôtres rendaient avec beaucoup de force témoignage de la résurrection du Seigneur Jésus. Et une grande grâce reposait sur eux tous.

4. Actes 5 : 12, 14-16

12 Beaucoup de miracles et de prodiges se faisaient au milieu du peuple par les mains des apôtres. Ils se tenaient tous ensemble au portique de Salomon,

14 Le nombre de ceux qui croyaient au Seigneur, hommes et femmes, s'augmentait de plus en plus ;

15 En sorte qu'on apportait les malades dans les rues et qu'on les plaçait sur des lits et des couchettes, afin que, lorsque Pierre passerait, son ombre au moins couvrît quelqu'un d'eux.

16 La multitude accourait aussi des villes voisines à Jérusalem, amenant des malades et des gens tourmentés par des esprits impurs ; et tous étaient guéris.

5. Actes 9 : 36-41

36 Il y avait à Joppé, parmi les disciples, une femme nommée Tabitha, ce qui signifie Dorcas : elle faisait beaucoup de bonnes œuvres et d'aumônes.

37 Elle tomba malade en ce temps-là, et mourut. Après l'avoir lavée, on la déposa dans une chambre haute.

38 Comme Lydée est près de Joppé, les disciples, ayant appris que Pierre s'y trouvait, envoyèrent deux hommes vers lui, pour le prier de venir chez eux sans tarder.

39 Pierre se leva, et partit avec ces hommes. Lorsqu'il fut arrivé, on le conduisit dans la chambre haute. Toutes les veuves l'entourèrent en pleurant, et lui montrèrent les tuniques et les vêtements que faisait Dorcas pendant qu'elle était avec elles.

40 Pierre fit sortir tout le monde, se mit à genoux, et pria ; puis, se tournant vers le corps, il dit : Tabitha, lève-toi ! Elle ouvrit les yeux, et ayant vu Pierre, elle s'assit.

41 Il lui donna la main, et la fit lever. Il appela ensuite les saints et les veuves, et la leur présenta vivante.

6. I Corinthiens 1 : 1 (jusqu'à la 2^{ème}),

1 Paul, appelé à être apôtre de Jésus Christ par la volonté de Dieu,

7. Actes 27 : 1 (il fut) (jusqu'à la 1^{ère}), 4, 14 (bientôt), 15, 20, 21 (jusqu'au :), 22 (je)-25, 36, 37, 44 (Et ainsi)

1 ...il fut décidé que nous nous embarquerions pour l'Italie,

- 4 Partis de là, nous longeâmes l'île de Chypre, parce que les vents étaient contraires.
- 14 ... bientôt un vent impétueux, qu'on appelle Euraquilon, se déchaîna sur l'île.
- 15 Le navire fut entraîné, sans pouvoir lutter contre le vent, et nous nous laissâmes aller à la dérive.
- 20 Le soleil et les étoiles ne parurent pas pendant plusieurs jours, et la tempête était si forte que nous perdîmes enfin toute espérance de nous sauver.
- 21 On n'avait pas mangé depuis longtemps. Alors Paul, se tenant au milieu d'eux, leur dit :
- 22 ... je vous exhorte à prendre courage ; car aucun de vous ne périra, et il n'y aura de perte que celle du navire.
- 23 Un ange du Dieu à qui j'appartiens et que je sers m'est apparu cette nuit,
- 24 Et m'a dit : Paul, ne crains point ; il faut que tu comparaisse devant César, et voici, Dieu t'a donné tous ceux qui naviguent avec toi.
- 25 C'est pourquoi, ô hommes, rassurez-vous, car j'ai cette confiance en Dieu qu'il en sera comme il m'a été dit.
- 36 Et tous, reprenant courage, mangèrent aussi.
- 37 Nous étions, dans le navire, deux cent soixante-seize personnes en tout.
- 44 Et ainsi tous parvinrent à terre sains et saufs.

8. Actes 28 : 1-3, 5, 30, 31

- 1 Après nous être sauvés, nous reconnûmes que l'île s'appelait Malte.
- 2 Les barbares nous témoignèrent une bienveillance peu commune ; ils nous recueillirent tous auprès d'un grand feu, qu'ils avaient allumé parce que la pluie tombait et qu'il faisait grand froid.
- 3 Paul ayant ramassé un tas de broussailles et l'ayant mis au feu, une vipère en sortit par l'effet de la chaleur et s'attacha à sa main.
- 5 Paul secoua l'animal dans le feu, et ne ressentit aucun mal.

- 30 Paul demeura deux ans entiers dans une maison qu'il avait louée. Il recevait tous ceux qui venaient le voir,
- 31 Prêchant le royaume de Dieu et enseignant ce qui concerne le Seigneur Jésus Christ, en toute liberté et sans obstacle.

Science et Santé

1. xi : 10-24

La guérison physique par la Science Chrétienne résulte, aujourd'hui comme au temps de Jésus, de l'opération du Principe divin, devant laquelle le péché et la maladie perdent leur réalité dans la conscience humaine et disparaissent aussi naturellement et aussi nécessairement que les ténèbres font place à la lumière et le péché à la réforme. Aujourd'hui, comme autrefois, ces œuvres puissantes ne sont pas surnaturelles, mais suprêmement naturelles. Elles sont le signe d'Emmanuel, ou « Dieu avec nous » — une influence divine toujours présente dans la conscience humaine et qui se renouvelle, venant maintenant selon l'antique promesse :

Pour publier la liberté aux captifs [des sens]
Et le recouvrement de la vue aux aveugles,
Pour renvoyer libres ceux qui sont dans l'oppression.

2. 165 : 12-2

L'obéissance aux prétendues lois physiques de la santé n'a pas mis un frein à la maladie. Les maladies se sont multipliées depuis que les théories matérielles, imaginées par les hommes, ont pris la place de la vérité spirituelle.

Vous dites que l'indigestion, la fatigue, l'insomnie causent des embarras d'estomac et des maux de tête. Puis vous consultez votre cerveau pour vous rappeler ce qui vous a fait du mal, alors que votre remède consiste à oublier complètement la chose ; car la matière n'a par elle-même aucune sensation, et c'est l'entendement humain seul qui peut produire la douleur.

3. 430 : 14-22, 29-11

Je présente ici à mes lecteurs une allégorie qui illustre la loi de l'Entendement divin et les prétendues lois de la matière et de l'hygiène, allégorie dans laquelle le plaidoyer de la Science Chrétienne guérit les malades.

Supposons qu'une cause mentale soit en jugement comme on juge les causes au tribunal. Un homme est accusé d'avoir « commis » une maladie de foie. Le patient se sent malade, il y pense, y repense, et le procès commence.

Les témoins à charge ayant été appelés, l'un d'eux dépose comme suit :

Je représente Lois de l'Hygiène. J'étais présent certaines nuits lorsque le prisonnier, le patient, veillait auprès d'un ami malade. Pendant ces veilles, bien que j'aie la surveillance des affaires humaines, je fus personnellement malmené. On me dit de garder le silence jusqu'à ce que je fusse appelé à comparaître lors de ce procès, où il me serait permis de faire ma déposition. En dépit de mes règles, le prisonnier veilla sept nuits consécutives auprès du malade. Lorsque le mortel malade avait soif, le prisonnier lui donnait à boire. Pendant tout ce temps le prisonnier vaquait à ses occupations quotidiennes, mangeait à des heures irrégulières et parfois s'endormait aussitôt après un repas copieux. Finalement il « commit » une maladie de foie, ce qui, selon moi, est criminel, attendu que ce délit est passible de mort. En conséquence, au nom de l'État (savoir le corps) j'arrêtai Homme Mortel et le jetai en prison.

4. 432 : 15-18

Le Président demande si un homme peut, en faisant du bien à son prochain, contracter une maladie, transgresser les lois et mériter un châtement, et le Gouverneur Mortalité répond affirmativement.

5. 433 : 19-28, 33-11

Le Président Médecine prononce alors solennellement la sentence de mort contre l'accusé. Parce qu'il a aimé son prochain comme lui-même, Homme Mortel s'est rendu coupable de bienveillance au premier chef, et cela l'entraîna à commettre le second « crime », la maladie de foie, que les lois matérielles condamnent en tant qu'homicide. Pour avoir commis ce « crime », Homme Mortel est condamné à être torturé jusqu'à ce que mort s'ensuive. « Que Dieu ait pitié de votre âme. » Telle est la péroraison solennelle du Président.

Ah ! mais le Christ, la Vérité, l'esprit de Vie et l'ami d'Homme Mortel, peut ouvrir toutes grandes les portes de cette prison et rendre la liberté au captif. Sur les ailes rapides de l'Amour divin arrive une dépêche disant : « Remettez l'exécution ; l'accusé n'est pas coupable. » La consternation se répand dans la cour de la prison. Les uns s'écrient : « C'est contraire à la loi et à la justice. » D'autres disent : « La loi du Christ abroge nos lois ; suivons le Christ. »

Après de longs débats et une forte opposition, on obtient un jugement devant la Cour de l'Esprit, où l'on permet à Science Chrétienne d'être l'avocate du malheureux prisonnier.

6. 434 : 17-22

Les yeux graves et solennels de l'avocate, brûlants d'espoir et de triomphe, se lèvent vers le ciel. Alors Science Chrétienne se tourne soudain vers le tribunal suprême et commence son plaidoyer :

L'accusé a été injustement condamné. Son procès fut une tragédie et il est moralement illégal.

7. 435 : 19-23, 31-35

Veiller au chevet d'un lit de douleur en pratiquant un amour qui est « l'accomplissement de la loi » — faire aux autres « ce que vous voudriez qu'ils vous fissent » — ce n'est pas enfreindre la loi, car aucune exigence humaine ou divine ne peut faire qu'il soit juste de punir un homme qui agit selon la loi.

La seule juridiction à laquelle l'accusé puisse être soumis est celle de la Vérité, de la Vie et de l'Amour. Si ceux-ci ne le condamnent pas, le Président Médecine ne pourra non plus le faire ; et je demande que l'on rende au prisonnier la liberté dont il a été injustement privé.

8. 437 : 31-8

L'avocate, Science Chrétienne, lut alors dans le code suprême, la Bible, certains extraits sur les Droits de l'Homme, faisant remarquer que la Bible est une autorité supérieure à celle de Blackstone :

Faisons l'homme à notre image, selon notre ressemblance, et qu'il domine.

Voici, je vous ai donné le pouvoir... sur toute la puissance de l'ennemi ; et rien ne pourra vous nuire.

Si quelqu'un garde ma parole, il ne verra jamais la mort.

9. 440 : 35 (le Président)-3

...le Président de la Cour Suprême, d'un air majestueux et bon, comprenant et interprétant toute loi et tout témoignage, expliqua en citant son code, la Bible, que toute prétendue loi qui entreprend de punir autre chose que le péché, est nulle et non avenue.

10. 442 : 5-16

Le Jury des Sens Spirituels tomba immédiatement d'accord sur le verdict, et d'un bout à l'autre de la vaste salle d'audience de l'Esprit retentit ce cri : Innocent ! Alors l'accusé se leva, régénéré, fort, libre. Nous remarquâmes lorsqu'il serra la main de son avocate, Science Chrétienne, que son teint blême et sa faiblesse avaient disparu. Son maintien était droit et imposant, son visage rayonnait de santé et de bonheur. L'Amour divin avait banni la crainte. Homme Mortel, qui n'était plus malade ni en prison, s'en alla ; ses pieds étaient « beaux sur les montagnes » comme les pieds de celui « qui apporte de bonnes nouvelles ».



LES DEVOIRS QUOTIDIENS

de Mary Baker Eddy

Prière quotidienne

Il sera du devoir de tout membre de cette Église de prier chaque jour : « Que Ton règne vienne » ; que le règne de la Vérité, de la Vie et de l'Amour divins soit établi en moi, et élimine de moi tout péché ; et puisse Ta Parole enrichir les affections de toute l'humanité et la gouverner !

Manuel de l'Église, Article VIII, Sect. 4

Règle pour les mobiles et les actes

Ni l'animosité, ni un attachement purement personnel ne doivent déterminer les mobiles ou les actes des membres de l'Église Mère. Dans la Science, l'Amour divin seul gouverne l'homme ; et un Scientiste Chrétien reflète les douces aménités de l'Amour, en réprouvant le péché, et en manifestant un véritable esprit de fraternité, de charité et de pardon. Les membres de cette Église doivent journallement veiller et prier pour être délivrés de tout mal, pour ne pas prophétiser, juger, condamner, conseiller, influencer ou être influencés d'une manière erronée.

Manuel de l'Église, Article VIII, Sect. 1

Vigilance face au devoir

Il sera du devoir de chaque membre de cette Église de se défendre journallement contre la suggestion mentale agressive, et de ne pas se laisser entraîner à oublier ou à négliger son devoir envers Dieu, envers son Leader et envers l'humanité. Par ses œuvres, il sera jugé — et justifié ou condamné.

Manuel de l'Église, Article VIII, Sect. 6